

DÉLIBERATION n°2025-18 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 18/11/2025

En exercice : 16

Présents : 12

Le quorum est atteint

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Présents :

Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Jean-Pascal FLAUDER, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Marie-Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, René TRIPOLI.

Excusés ayant donné pouvoir :

Monique MORIAUD donne pouvoir à Sylvie COILLARD ;
Nicole CIMETIERE donne pouvoir à Madeleine MINOT.

Excusés : Jean-Paul GASQUET.

Absents : Laura MARGAND , Christiane DUCLOS.

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA.

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON.



Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 16 septembre 2025

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 16 septembre 2025 a été transmis par mail le 30 septembre 2025.

Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune modification.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 16 septembre 2025,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

La Vice-présidente,
Marie-Claude CATALA



La secrétaire de séance
Sylvie THOMASSON

